

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION CANTONALE

Pour l'enseignement des sports de neige aux mineurs

Conformément à la loi du 31 mars 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et au règlement du 29 octobre 2014 sur les sports de neige, de montagne et de randonnée

ECOLE

D'ENSEIGNANTS DE SPORTS DE NEIGE

La présente demande est à déposer au Service de la promotion économique et du commerce (SPECo),
Police cantonale du commerce, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne

1. Coordonnées de l'école

Nom de l'école.....

Adresse.....

NPA / Localité.....

TéléphoneE-mail

timbre et signature de l'école

2. Coordonnées personnelles du directeur/de la directrice

NomPrénom.....

Date de naissanceTéléphone portable.....

signature du directeur/de la directrice.....

Documents à produire :

1. copie du document attestant qu'il a effectué un cours de perfectionnement d'au moins deux jours minimum couvrant les domaines de compétence requis au cours des deux années précédentes ;
2. extrait du casier judiciaire récent (établi moins de 3 mois avant la demande)
3. attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, valable pour la durée de l'autorisation, et couvrant au minimum une somme de CHF 5'000'000.- par événement
4. la liste de tous les enseignants de sports de neige rattachés à l'école d'enseignants de sports de neige dont il est le directeur
5. copie d'un livret ou d'une autorisation de séjour *pour les personnes étrangères*

La délivrance de l'autorisation donne lieu à la perception d'un émolument de CHF 600.-.
Si la demande présente des erreurs ou si elle est incomplète, le département la retourne afin qu'elle soit rectifiée dans un délai donné. Si ce délai n'est pas respecté, la demande est considérée comme retirée. (art. 21 du Règlement).

A REMPLIR PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente formule, dûment complétée et signée par votre assureur, doit être retournée directement au
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo),
Police cantonale du commerce, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne

La compagnie d'assurance :

atteste que : **L'ECOLE D'ENSEIGNANTS DE SPORTS DE NEIGE**

Nom de l'ECOLE :

Adresse :

NPA / Localité :

pour la responsabilité civile professionnelle avec couverture globale des dommages corporels et matériels
d'un montant minimum ou supérieur à CHF 5'000'000.- (cinq millions) par événement.

La prime est payée et la couverture d'assurance est valable.

Lieu et date Timbre et signature de l'assurance